

**Politique** La CFDT s'était émue de la hausse « disproportionnée » des salaires des directeurs : un « cabinet d'experts » aurait additionné deux fois les mêmes chiffres

# Conseil régional : le « prestataire » met le feu aux poudres

**Besançon.** En pleine discussion sociale sur les disparités salariales entre hommes et femmes au conseil régional, en particulier pour les postes de direction, les chiffres fournis avaient fait bondir le syndicat CFDT de l'institution. Avec le plus haut salaire mensuel à 13 000 € et aucun cadre féminin dans le « top 9 » payé plus de 8 300€, la déléguée Dominique Aubry-Frelin y avait vu une « provocation » envers les moins favorisés des agents publics et avait promis de pulvériser ce « plafond de verre » (notre édition du 11 novembre).

Assurant, main sur le cœur, qu'ils ne touchaient pas de tels revenus, et que nul n'en bénéficiait d'ailleurs dans la « maison », les responsables des services ont voulu comprendre. Ils assurent avoir découvert que la « faute » incombait au cabinet Geste, chargé de la préparation technique et de l'accompagnement des réunions du comité de pilotage.

## « Neutralité des analyses »

Ainsi, dans un courrier adressé à la CFDT et daté 17 novembre 2014, Marie-Guite Dufay précise que « le prestataire a mal interprété les informations communiquées, les données qui en ressortent sont donc erronées ». Les montants de rémunération mentionnés dans l'étude, selon la présidente, « intègrent deux fois les montants des primes perçues par les personnels, majorant à tort le niveau des salaires versés ». Conclusion, « aucun salaire n'atteint donc le niveau que vous indiquez, loin s'en faut ».



■ Au conseil régional de Franche-Comté, le fameux « multiplicateur » entre les plus bas et le plus haut salaire, hors temps partiels ou arrêts maladie, serait demeuré stable et n'aurait pas été propulsé de 5,7 à 8,6 entre 2002 et 2013, comme s'en indignait la CFDT. Archives ER

Quant au fameux « multiplicateur » entre les plus bas et le plus haut salaire, hors temps partiels ou arrêts maladie, il serait dès lors demeuré stable et n'aurait pas été propulsé de 5,7 à 8,6 entre 2002 et 2013 comme s'en indignait la CFDT au vu des éléments qui lui avaient été transmis. Sur le fond, Marie-Guite Dufay ne nie pas l'existence d'une disparité entre agents des deux sexes mais elle rappelle que la

concertation en cours a précisément pour but de mieux les identifier et de « proposer des pistes » pour y remédier. Le choix d'un prestataire extérieur, souligne-t-elle, relevait de l'exigence de « neutralité des analyses » exprimée par les syndicats eux-mêmes... qui n'avaient cependant pas demandé qu'elles fussent entachées de légèreté. D'ores et déjà, pour corriger l'inégalité interne, mais aussi pour ses compétences, une femme a

été recrutée sur un poste de directrice générale adjointe, note la présidente.

Les échanges vont se poursuivre entre exécutif, direction des services et organisations syndicales au cours des prochaines semaines. Il ne reste qu'à souhaiter que le « prestataire » extérieur ne réitère pas sa grosse boulette et leur permette d'être constructifs pour l'une et l'autre partie. Surtout que les élections

professionnelles approchent et que nul n'entend céder de terrain. Ensuite, lorsque la fusion aura été actée avec la Bourgogne, viendra le moment le plus difficile, celui de la négociation sur l'alignement des statuts, les cadres d'emploi et revenus des personnels des deux collectivités actuelles. Là encore, les discussions s'annoncent sportives. « L'arbitre », s'il y en a un, aura intérêt à être bon.

Jean-Pierre TENOUX